

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 188 27 juillet 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 15 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Martial Décosterd
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bruno Pellaud

Migraine européenne

Marx a certainement eu raison d'indiquer que la transformation de la base matérielle des sociétés est dans le long terme le facteur déterminant de leur évolution, et de l'adaptation subséquente de leurs structures étatiques, prises dans son sens le plus large. Aucune surprise donc que l'Europe des affaires se fasse avant l'Europe des consommateurs, des syndicalistes, des partis politiques et des peuples.

Il y a cependant autant de myopie à l'extrême-gauche, à croire qu'il suffit de parler trusts et monopoles pour formuler une réponse « socialiste » à cette Europe, que dans le clan des Européens, à penser que l'unification du continent résoudra les problèmes.

Les combats politiques des peuples portent essentiellement sur l'organisation des multiples institutions qui régissent leur vie quotidienne, parce que la modification de celles-ci est à hauteur d'homme en quelque sorte, alors que le long terme marxiste est de l'ordre séculaire et se situe par conséquent au-delà des normes du projet politique.

Cela étant, l'examen du texte du traité signé entre la Communauté économique européenne et la Suisse n'autorise aucune raison particulière de satisfaction. En 1959, sur le mode libre-échangiste, nous avons opté pour l'AELE (Association européenne de libre-échange). En 1972, nous quittons, avec d'autres, ce cheval, pour nous rallier au second. Et, tout soudainement, ce qui était considéré comme une monstruosité juridique il y a 13 ans — la ratification par le peuple de la convention de Stockholm — paraît aujourd'hui être doté d'une force d'attraction telle qu'on ne voit pas très bien comment le parlement pourrait ne pas suivre la voie du plébiscite populaire, délibérément annoncée et répétée par le Conseil fédéral (voir notre dossier).

Nous nous sommes longuement interrogés, à Domaine Public, sur les raisons de ce changement d'attitude. La précipitation peut avoir joué un

rôle, dans ce sens que le gouvernement a peut-être présumé trop tôt que le traité serait plus substantiel qu'il ne l'est effectivement.

La seule raison, finalement, que nous ayons pu retenir est la modification du contexte européen lui-même. Au cours de ces quinze dernières années, les normes économiques, industrielles et commerciales ont profondément changé. Elles engendrent des contraintes si puissantes sur le développement et l'organisation des sociétés, que les accords signés ces derniers mois sont en quelque sorte dans la nature des choses. Ils n'innovent en rien. Ils entérinent une situation.

Cette évidence pèse sur le traité Suisse-CEE. Rien dans son contenu ne justifie le recours à la votation populaire. Mais tout son environnement, par contre, explique que le gouvernement puisse souhaiter une adhésion qui dépasse le cadre parlementaire. Là réside l'ambiguïté et l'équivoque de la situation qu'un nombre croissant de personnes et d'organismes commencent à dénoncer.

Révélatrices à cet égard, les discussions qui ont déjà commencé. Les tenants de la position gouvernementale parlent de traité commercial, alors que les partisans d'un engagement plus marqué de la Suisse pensent d'abord à la construction européenne et insistent sur le caractère évolutif de l'accord.

Nous avons souvent demandé qu'un débat public s'engage sur l'Europe, ne fût-ce que pour éclairer différemment le sens et la portée des options nationales qui sont prises. Mais il n'y a de débat public authentique que pour autant qu'il y ait un choix clair, c'est-à-dire politique. En l'occurrence, il se serait agi de savoir si nous voulons adhérer ou non aux communautés européennes. Ce débat n'a pas eu lieu ; et celui qui s'amorce sera fait de discussions byzantines sur les conditions d'application et les incidences économiques du traité, avec, en arrière-fond, un ensemble plus important que les Etats-Unis ou l'Union soviétique dans lequel nous sommes partie prenante sans pour autant être englobé par lui... Que de migraines en perspective !

Pourquoi cette votation sur un traité commercial?

● Les articles 102, chiffre 8 de la Constitution fédérale (le Conseil fédéral « veille aux intérêts de la Confédération au dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux, et il est, en général, chargé des relations extérieures ») et 85, chiffre 5 (« Les alliances et les traités avec les Etats étrangers » sont de la compétence de l'Assemblée fédérale) déterminent pour l'essentiel les compétences en matière de relations internationales.

UN PRÉCÉDENT

● Lors de l'entretien télévisé qu'il a accordé samedi dernier à Théo Bouchat, le conseiller

fédéral Pierre Graber a insisté, à juste titre, sur le fait que la fameuse « clause évolutive » du traité n'en est pas une, puisqu'elle prévoit les mêmes procédures de négociations et de ratification pour toute convention ultérieure qui pourrait être envisagée que pour celle qui vient d'être signée. Quoiqu'il ouvre la porte à des accords futurs, l'actuel traité forme donc un tout clos. Strictement limité à des questions économiques. Le chef du Département politique fédéral n'en a pas moins réaffirmé, lors de cet entretien, que le traité sera soumis au vote du peuple et des cantons.

L'ADDITIF CONSTITUTIONNEL

● L'artifice juridique auquel le Conseil fédéral aura recours pour provoquer une votation est celui de l'additif constitutionnel, déjà utilisé notamment lors de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, le 16 mai 1920. La procédure

est formellement correcte puisqu'elle s'applique en général à des dispositions temporaires — et le traité avec la CEE est dénonçable chaque année — mais discutable sur le fond puisqu'elle concerne un accord que M. Pierre Graber qualifie d'« irrévocable ».

UN PROLONGEMENT

● Le traité avec la CEE est économique. Il ne porte atteinte à aucune des structures étatiques suisses (fédéralisme et démocratie directe) ni n'implique d'abandon de notre politique de neutralité. Il se situe dans le prolongement de la convention de Stockholm, instituant l'AELE, dont l'un des buts avoués était précisément d'aboutir à un accord avec la CEE.

UN FAUX CHOIX

● Le peuple et les cantons n'ont pas eu à se prononcer sur le seul choix capital qui devait être

La Suisse glacière et lactée de M. Schwarzenbach

Le référendum suppose qu'il est possible de répondre par oui ou par non à une question précise. La démocratie directe est un jeu rationnel: limpidité de la question, absence d'équivoque de la réponse. Ne peuvent jouer à ce jeu que des citoyens éclairés. La démocratie directe est l'extrême fleuron du siècle des lumières.

A y regarder de plus près, les motivations ne doivent pas toujours répondre à cette sérénité. Il y a ceux qui disent toujours « non », comme on dit merde. Il y a ceux qui disent « oui » comme on ferme les yeux. Il y a les têtus obtus, il y a ceux qui respectent les autorités. Dans tous les cas, on imagine mal le fonctionnement

de la démocratie directe sans de solides « courroies de transmission ».

Les mots d'ordre sont donnés, reçus, et l'emportent en général sur les opposants, renforcés par les « Neinsager ». Et puis, quand un projet échoue, les autorités estiment (quand bien même elles font appel à la confiance des citoyens) que seule la qualité du projet est en cause. Elles rectifient le tir.

Le brouilleur de cartes

Schwarzenbach va, ces prochaines années, durablement, brouiller le jeu éclairé de la démocratie directe.

Déjà, il a fait intervenir l'irrationnel dans la politique suisse. Le Conseil fédéral court d'ailleurs à sa rencontre comme s'il voulait

mettre à l'épreuve la valeur des institutions traditionnelles. Vote sur l'Europe par le biais d'un accord commercial, vote sur la coopération technique, vote sur l'ONU.

Comment fonctionnera l'irrationnel schwarzenbachien sur de tels sujets. Nous avons reconstitué, par anticipation, le processus.

Idée fixe et amalgame

D'abord, Schwarzenbach fait appel à des sentiments profonds: la Suisse pure, respectée, maternelle, nourricière. La Suisse sublimement glacière et lactée.

Cette Suisse-là est souillée par l'étranger, par les pollueurs et les affairistes qui tous font des choses sales. La propreté, la salubrité, rendront à la Suisse bien-aimée son visage d'autrefois.

fait — l'adhésion ou la non-adhésion — puisque le Conseil fédéral a pris seul cette option, et que le parlement l'a admise. De sorte que nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation (choisir entre un traité économique ou pas de traité) que les locataires de 1964 auxquels on avait demandé s'ils voulaient tout de suite ou dans cinq ans la suppression du contrôle des loyers, alors qu'il souhaitaient son maintien !

UN PLÉBISCITE

● Cette votation a un caractère plébiscitaire si évident (« Pompidou gros malin », comme nous l'expliquions dans notre numéro 177) qu'elle ne pourra qu'indisposer ceux qui souhaitent comme ceux qui craignent la construction européenne, sans réussir à intéresser la masse des gens de moins en moins sensibles aux arguments commerciaux.

Une fois l'idée bien accrochée dans l'inconscient, tous les amalgames sont possibles.

— Votez « non », dira Schwarzenbach.

— Mais puisqu'il ne s'agit que d'un accord commercial bénéfique.

— Votez « non », car c'est le début de la perte de notre indépendance.

Dans la mesure-même où l'accord est bénéfique, expliquera Schwarzenbach, l'Europe nous tient. Dès lors elle nous imposera, une fois le doigt mis dans l'engrenage, ses conditions.

Par exemple (ici commencent les associations obsessionnelles) :

— des conditions agricoles. Les petits paysans, notamment de montagne, seront ruinés.

Des étrangers, aidés par des promoteurs souillons, viendront acheter leurs terres.

— des conditions économiques. Ainsi, même

Le mur du çon(currentiel)

M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères de la république que l'on sait, commente pour la radio romande (samedi dernier) la conclusion des accords entre la Suisse et la CEE. Pour lui, l'entente sur les produits horlogers s'explique tout naturellement par la volonté des deux parties de mieux s'armer contre la concurrence extra-européenne (plus que pour des raisons commerciales inter-européennes). Le ministre ajoute qu'il devrait en être de même pour d'autres industries, par exemple l'aéronautique. Et d'insister tout de go : « J'espère que le Gouvernement helvétique saura prochainement s'en souvenir... »

Pan dans le mille ! Est-ce un mirage ? un corsaire ? non, un diplomate de la V^e.

si la situation se détériore, chez nous et en Europe, on exigera que nous gardions des travailleurs étrangers en surnombre afin qu'ils ne viennent pas grossir la masse des chômeurs italiens. Dès lors, des Suisses seront menacés dans leur emploi, etc. etc.

(Vous pouvez à loisir poursuivre l'exercice.)

Et la gauche

A ce délire obsessionnel, la gauche ne peut pas répondre en cherchant à se situer sur le même terrain, en remplaçant de manière purement affective l'Etranger par l'Argentin.

Ce qui compte, c'est l'analyse des situations, des rapports de force. Le souci de mettre la discussion sur ses rails, de défendre la clarté rationnelle. A défaut de cela, la démocratie serait en péril.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

« Los von Rom »

Ici, régulièrement, la température de la Suisse alémanique à travers une revue de presse de la semaine.

« Los von Rom », c'est ce « slogan » du schisme d'il y a un siècle que la *Weltwoche* a utilisé pour titrer un article d'Ulrich Kagi sur les menaces contre la liberté d'enseignement à la Faculté de théologie de Fribourg.

Un article d'Alexander J. Seiler sur la radio et la télévision pour les travailleurs étrangers nous apprend qu'un concessionnaire de la télévision sur six concessionnaires d'Allemagne est de nationalité italienne. Ce fait a évidemment joué un rôle lorsqu'il était question de ne plus diffuser le programme de la Suisse italienne.

La dissolution du Parlement suisse de la jeunesse est commentée par Rudolf Bächtold, qui relève que plusieurs parlementaires actifs ont commencé leur carrière dans ces parlements fictifs. Des problèmes qui sont devenus actuels (le tram gratuit, par exemple) y ont été traités à une époque où l'opinion publique n'en avait aucune conscience. Le *Sonntags Journal* a interviewé M. J. Schwarzenbach, qui estime que son initiative viendra en aide à la classe moyenne et fermera un peu le robinet pour l'industrie.

Evidemment, le *Sonntags Journal* se penche aussi sur le cas Pfürtnier. Il publie un essai d'un théologien autrichien, Adolf Holl, qui fait le rapprochement entre la tentative de suicide d'une apprentie viennoise de seize ans, que son père voulait empêcher de voir le garçon de son choix, et l'exposé bernois du dominicain fribourgeois. Il conclut : A l'heure actuelle, le professeur Pfürtnier mérite des félicitations ; il a essayé d'apporter sa contribution catholique à une société dans laquelle il n'y aurait plus de jeune fille qui dût sauter par la fenêtre par crainte de son père.

NEUF SEMAINES AVANT DE REFUSER L'EXPORTATION D'ARMES

Qui combat l'initiative?

Un « Comité d'action suisse pour une défense du pays efficace » vient de se constituer. D'emblée il se prononce en faveur d'un contrôle renforcé de l'exportation du matériel de guerre. Volonté bien tardive. Les parlementaires bourgeois qui sont à la tête de ce comité ont, avec la majorité de leurs collègues, repoussé toutes les propositions qui auraient permis d'améliorer les dispositions en vigueur actuellement.

Il est intéressant de noter que la campagne contre l'initiative prévoyant l'interdiction de l'exportation d'armes a commencé en fait depuis longtemps. Anonymement, sous le couvert de bureaux publicitaires et d'agences de relations publiques. En voici les principaux :

— *Le bureau R. Farner*, à Zürich, ainsi que la *Société pour le développement de la volonté de défense et la science militaire* (WFWW), sise au même domicile. Deux officiers d'état-major y travaillent : Gustave Däniker et Dominique Brunner. Farner lui-même est colonel

EMG (au sujet du bureau Farner et de ses activités lire le roman de Walter Diggelmann « La Trahison de Harry Wind », aux Editions Rencontre).

— *La Société pour le développement de l'économie suisse*, à Zürich, qui finance la *Correspondance politique suisse*, agence de presse qui livre gratuitement aux journaux des articles contre l'initiative.

— *L'Action pour une libre formation de l'opinion* (Trumpf Buur), Zürich ; cette officine que possède et dirige le conseiller national Eibel fait insérer des annonces dans des dizaines de journaux alémaniques dont le tirage total dépasse le million d'exemplaires.

— *Le bureau-conseil H.G. Giger*, un ancien de la SDES ; son directeur a participé à plusieurs reprises à des débats, forums et autres tables rondes où il représentait le point de vue des milieux économiques. Son agence a notamment combattu l'initiative pour le droit au logement.

La Suisse et le prix de la grande politique

Dans la grande politique inspirée par Henry Kissinger, le président Nixon joue maintenant au Vietnam une partie décisive. Car pour obtenir le maximum d'honneur et de sécurité dans ce dégagement que lui ordonne la prudence électorale, il doit rechercher sur le terrain le meilleur rapport de forces possible. Mais pour atteindre cet objectif, il ne lui reste plus aujourd'hui, depuis l'évident échec de la vietnamisation, qu'une seule carte militaire, au Nord comme au Sud-Vietnam, accroître la sophistication de ses armes, qui seule permet de tenir à bout de bras une armée sai-

gonnaise en général défaillante et de repousser l'ennemi, sans engager directement le corps expéditionnaire terrestre américain.

Cela signifie la constitution de champs de bataille automatisés, lyriquement décrits par le général Westmoreland, ex-commandant supérieur au Vietnam : « Je vois des champs de bataille où nous pourrions détruire tout ce que nous pourrions localiser grâce à des transmissions instantanées et à une mise en œuvre presque immédiate d'une puissance de feu assurément mortelle... »

Cela signifie surtout la multiplication des instruments de détection et des armes antipersonnelles, des gadgets meurtriers plus astucieux les uns que les autres qui, jetés du haut des airs, frappent avant tout la population civile. Car c'est à elle que l'on s'en prend afin de briser le moral des combattants, d'affaiblir la capacité de production économique et de paralyser l'insaisissable machine de guerre adverse. Plus que jamais, les populations non-combattantes sont donc les victimes d'une partie diplomatique subtile, trop abstraite et trop « intelligente » pour connaître les souffrances de quelques millions d'êtres humains.

Tous les systèmes politiques ont au moins cela de commun que l'homme n'y est jamais « le capital le plus précieux ».

Dans cette guerre indochinoise de plus en plus sophistiquée, les marchands de canons et même les constructeurs d'avions le cèdent aux entreprises chimiques, métallurgiques et électroniques.

Parmi ces dernières, le trust Honeywell, établi à Minneapolis, spécialiste de l'électronique, des fabrications militaires et de l'informatique. Depuis son débarquement en Europe et surtout la fusion de son département « Informatique » avec celui de General Electric en 1970 (qui fait notamment passer sous son contrôle la compagnie ex-française Bull) cette société multinationale progresse à pas de géant. Elle occupe maintenant sur le marché mondial de l'électronique une lointaine deuxième place, derrière IBM.

Dans cette ascension rapide, la guerre du Vietnam joue un rôle considérable. Puisque le trust aurait livré, de 1965 à 1970, pour plus de 250 millions de dollars d'armes et de munition aux armées américaines. Directement ou indirectement (informatique) 40 % de ses fabrications serait destiné à la guerre. Et l'évolution actuelle du conflit ne peut que renforcer cette participation puisque Honeywell s'est acquis une réputation toute particulière dans la fabrication des

armes antipersonnelles (cf. DP N° 181, à propos de l'attaque menée à la peinture rouge contre l'immeuble de la rue des Mines, à fin mai 1972), et peut fournir les nombreux ordinateurs et appareils électroniques qu'exige la conduite d'un champ de bataille automatisé.

Comme toutes les sociétés multinationales, Honeywell possède une structure de décisions fortement centralisée. Et bien que cela n'apparaisse pas directement dans les organigrammes, il semble que le trust ait installé à la rue des Mines (sic !) 2, à Genève, un quartier général opérationnel et un centre électronique administratif pour l'ensemble des fabrications en dehors des Etats-Unis. Ce centre coordonnerait donc les activités des multiples entreprises installées en France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas etc., et des filiales établies en Europe ; il abrite à la même adresse les bureaux de Honeywell Bull (Suisse) S.A.

La guerre du Vietnam se prépare aussi à Genève

« Aucune filiale n'est innocente de ce que fabrique la firme multinationale dont elle dépend » écrit à propos d'Honeywell la brochure du « Front solidarité Indochine » consacrée à la firme (document N° 3 édité par Maspero). Si un tel quartier général opérationnel existe, Honeywell tombe sous le coup de la législation fédérale actuelle concernant le commerce des armes de guerre (comme sous le coup du projet de loi et de l'initiative contre l'exportation d'armes), même si les armes sont fabriquées en dehors du territoire suisse, en raison déjà des structures de décisions des firmes multinationales.

On peut souhaiter que le Conseil fédéral réponde avant le 24 septembre, date de la votation sur l'initiative contre l'exportation d'armes, à la petite question posée le 28 juin 1972 par Jean Ziegler, conseiller national, à ce sujet. Le problème est urgent et l'on ne fera pas l'injure aux polices fédérale et genevoise de douter qu'elles puissent

se renseigner sur les activités réelles qui se déroulent à la rue des Mines 2, à Genève.

Un silence serait assurément un aveu.

On pourrait se demander alors

— si le Conseil fédéral, en raison des liens qu'Honeywell a noués en Suisse par la vente d'ordinateurs, préfère fermer délibérément les yeux,

— si, avant la votation sur l'initiative, il juge

plus politique de ne pas faire éclater une affaire qui apporterait aux partisans de cette dernière de nouveaux et précieux arguments.

Ce serait une raison de plus pour refuser le prix de la grande politique en choisissant le 24 septembre une solution claire et nette, celle que propose l'initiative populaire contre l'exportation d'armes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La voix de l'Amérique

J'avais été frappé, lors de mon séjour aux Etats-Unis, par les difficultés auxquelles se heurte l'Eglise Unitarienne, qui se propose d'apporter lumière et réconfort aux agnostiques.

Ces difficultés n'ont pas diminué. Mon ami, le professeur H., est venu me voir le mois passé et m'a rapporté les faits suivants qui sont troublants : Récemment, trois représentants du mouvement « Gay Liberation » — qui lutte pour les droits des homosexuels et pour en finir avec leur ségrégation — sont venus rendre visite à l'Eglise unitarienne de Stony Brook, N.Y., présenter leur point de vue et expliquer leurs « problèmes ». Il y avait là deux homosexuels et une lesbienne. Eh bien, la communauté s'est émue ! Quelqu'un a fait remarquer que la visite n'était pas « démocratique », étant donné qu'on n'avait pas invité des hétérosexuels à venir présenter leur point de vue...

Mais un autre quelqu'un a rétorqué que ce n'était pas nécessaire, car le point de vue des hétérosexuels était bien connu et n'était nul-

lement contesté... Longue discussion pour savoir si c'était démocratique ou pas démocratique. La communauté était divisée et perplexe...

Pourquoi je raconte cette anecdote ?

— D'une part, parce qu'avec cette manie que nous avons d'imiter tout ce qui vient d'Amérique — voir nos réformes scolaires, notre goût pour les ordinateurs, les matières plastiques et les films pornographiques — nul doute que la question ne se pose chez nous prochainement, et je me demande si notre Conseil synodal est bien préparé à aborder de tels problèmes !

— D'autre part, parce qu'elle illustre bien tous les obstacles qu'on rencontre dès qu'on se mêle de parler d'idées et de principes — et qu'ainsi nous aurions tort d'être surpris si aux prochaines élections présidentielles, les intérêts (qui sont quelque chose de clair et de concret) l'emportent sur les principes, toujours si vagues et si discutables.

J. C.

Le personnel hospitalier, ou l'impasse du Centre hospitalier universitaire vaudois

Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), et en particulier ses dimensions, ont fait l'objet, depuis plus de dix ans, de débats importants au parlement vaudois.

Dans une première approche du problème, nous faisons le point (DP 185) des multiples revirements des autorités et des spécialistes à propos d'une réalisation qui, si elle s'appuie sur un plan hospitalier, a été conçue en l'absence d'une politique globale de la santé.

L'un des problèmes les plus importants soulevés par la conception du CHUV est celui de la formation et de la relève du personnel hospitalier. Là, les données précises existent, fournies en particulier par l'Office de statistiques du canton de Vaud (« Le personnel soignant », étude socio-démographique et prévisionnelle, octobre 1971). Nous les traduisons ci-dessous et proposons les développements indispensables.

Des infirmières ou des infirmiers ?

Au cours des dix dernières années les besoins en personnel infirmier se sont fortement accrus. Alors qu'en 1962, les hôpitaux vaudois employaient 1240 infirmiers(ères) diplômés, ce chiffre passe à 2020 en 1971. Malgré cet accroissement d'environ 40 % le canton se trouve en situation de pénurie. Une étude prospective pour 1980 permet d'établir que 3300 infirmiers(ères) seront nécessaires (60 % d'augmentation par rapport à 1971). Nous pensons que l'augmentation des besoins est essentiellement due à la présence du CHUV parce qu'un hôpital universitaire utilise actuellement 775 personnes pour 1000 malades, alors qu'un hôpital classique, 321 personnes pour 1000 malades. Il est donc légitime de se demander s'il existe un moyen pour le canton de satisfaire les besoins croissants en personnel. La pénurie actuelle a des causes multiples, dont il faut être conscient si l'on veut tenter de réagir. La première cause, fondamentale mais trop souvent ignorée, est démographique. Le phénomène de vieillissement de la population (défini comme l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans une population) a, entre autres consé-

quences, d'augmenter les besoins en lits d'une part et de diminuer la base de recrutement du personnel infirmier. L'effectif de la population âgée de plus de soixante-cinq ans a augmenté deux à deux fois et demie plus rapidement que la population globale depuis 1900.

Il se trouve donc qu'aujourd'hui un lit sur deux de l'ensemble des lits d'hospitalisation et d'hébergement est occupé par une personne âgée. Le personnel infirmier, en conséquence toujours plus indispensable, se recrute donc dans une population active qui diminue virtuellement dans le canton (voire même en Suisse). Sa composition, sur laquelle nous reviendrons plus loin, est la suivante : 66 % de femmes célibataires, 6 % de sœurs, 12 % de femmes mariées, 11 % d'hommes, 4 % autres. Un tiers est d'origine vaudoise, un tiers confédérée et un tiers étrangère ce qui témoigne de notre dépendance vis-à-vis des pays voisins. Le personnel jeune est très important (64,8 % entre vingt et trente ans), surtout parmi les étrangers. La densité de personnel soignant est actuellement d'environ 390 pour 100 000 ha-

bitants mais devrait atteindre la norme de 700 pour 100 000 en 1980. Les densités par rapport à la population d'une part, aux malades d'autre part, diffèrent fortement selon les zones hospitalières. La zone de Lausanne est très nettement en tête.

Les experts nous ont fait remarquer que la pénurie est une notion relative. Car, bien que le nombre de diplômes délivrés se soit accru ces dernières années, on assiste conjointement à une diminution de la durée d'activité moyenne dans les établissements hospitaliers. Cette durée d'activité est aujourd'hui de deux ans environ (le taux de rotation est, pour une année, de 30 %).

Une autre cause importante est celle du retard pris par le canton en matière de formation du personnel infirmier. La capacité actuelle des écoles d'infirmières est de 270 places. Ce chiffre est insuffisant et il est urgent d'engager une politique de décentralisation dont l'objectif serait d'élargir le recrutement et de stabiliser les effectifs. Deux écoles d'infirmières-assistantes sont en voie d'achèvement, Morges et Vevey, chacune d'une capacité de soixante diplômés par an. D'autres écoles doivent être prévues dans les zones d'Yverdon et de Nyon notamment. Il faudrait donc donner une priorité aux constructions d'écoles plutôt qu'à celles des hôpitaux si l'on veut éviter de perpétuer la sous-utilisation actuelle de certains bâtiments hospitaliers.

Moyens d'action

Le recours à la formation massive d'infirmières-assistantes ne sera pas suffisant à lui seul pour satisfaire les futurs besoins. Il est indispensable que l'action porte à divers niveaux. Deux solutions encore insuffisamment exploitées devraient être envisagées : l'utilisation de personnel à temps partiel et la formation d'infirmiers.

Les réticences à l'engagement de personnel à temps partiel sont nombreuses. Elles proviennent

essentiellement de préjugés et de la rigidité de l'organisation hospitalière. Cette solution aurait l'avantage de récupérer une main-d'œuvre ayant quitté la profession par suite de mariage et qui, libérée des soucis d'éducation, serait disposée à accorder à dates et heures fixes un peu de son temps.

Concernant les infirmiers, rappelons qu'ils ne représentent actuellement qu'environ 11 % du personnel soignant et qu'ils sont essentiellement employés en psychiatrie.

Il faut reconnaître qu'auprès du public l'image de la profession est encore profondément féminine; on imagine moins des hommes au chevet des malades que dans un travail technique ou administratif. La situation est donc telle qu'en pleine période de pénurie, la tradition nous impose, en matière de recrutement, de nous passer de la moitié de la population active. C'est pour le moins paradoxal, d'autant plus que la durée moyenne d'activité dans la profession est beaucoup plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Ainsi donc, on a pu calculer qu'un recrutement systématique de 15 à 20 % d'hommes conduirait à des effectifs masculins et féminins pratiquement semblables en une génération environ. Il nous apparaît donc qu'il serait souhaitable que des efforts sérieux soient entrepris, tant pour valoriser la profession d'infirmier que pour justifier aux yeux du malade cette évolution nécessaire.

La relève de personnel soignant qualifié est une préoccupation importante qui ne doit pas pourtant faire oublier celle de la relève des emplois délaissés par les indigènes et occupés par de nombreux travailleurs étrangers : nous voulons parler du personnel de maison. La proportion d'étrangers dans cette catégorie est de 50 à 70 % mais il est bon de remarquer qu'il sera toujours plus difficile de renouveler les effectifs car la mobilité sociale qui les caractérise est telle qu'une petite partie seulement de leurs enfants accepteront peut-être de faire ce travail.

LE PERSONNEL SOIGNANT PAR TYPES DE DIPLOMES ET SELON L'ORIGINE 1

	Vaud	Suisse	Etranger	Total	%
Soins généraux	404	430	418	1 252	63
Psychiatrie	62	79	95	236	12
HMP	46	71	41	158	8
Infirmières-assistantes	38	38	45	121	6
Aides hospitalières	26	11	10	47	2
Sages-femmes	34	22	17	73	4
Physiothérapeutes	22	21	54	97	5
Totaux	632	672	680	1 984	100
%	32	34	34	100	

1 Etablissement hospitalier vaudois, janvier 1970.

LE PERSONNEL SOIGNANT
POUR 10 000 HABITANTS PAR ZONE HOSPITALIÈRE

Zone	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	Moyenne
Densité pour 10 000 habitants	37,3	12,2	14,3	20	30	16,6	8,5	9,7	26
Indice	144	47	55	77	116	64	33	37	100
Zone I :	Lausanne et environs		Zone V :	Cossonay/Orbe/La Vallée					
Zone II :	Morges/Aubonne		Zone VI :	Yverdon/Sainte-Croix					
Zone III :	Vevey/Montreux		Zone VII :	Payerne/Avenches/Moudon					
Zone IV :	Rolle/Nyon		Zone VIII :	Aigle/Pays d'Enhaut					

EFFECTIF DU PERSONNEL SOIGNANT
ET PROPORTIONS PAR ZONE HOSPITALIÈRE

Zone	I	II	III	VI	V	VI	VII	VIII	Total
Effectifs	1 350	60	117	142	105	89	24	71	1958
% total	69 %	3 %	6 %	7 %	5 %	5 %	1 %	4 %	100 %
Population (en milliers)	239	34	66	32	35	43	28	30	507
% total	47 %	7 %	13 %	6 %	7 %	8 %	6 %	6 %	

● La comparaison des lignes 2 et 4 est particulièrement significative : 69 % du personnel soignant s'occupe du 47 % de la population vaudoise à Lausanne et environs.

Les optimistes

En dépit des mesures prises pour limiter les investissements immobiliers étrangers, la presse allemande contient toujours des annonces pour des immeubles en Suisse. Dans Welt am Sonntag du 9 juillet 1972 (N° 28) nous en avons trouvé une pour des logements au bord du lac de Lugano et une autre pour Haute-Nendaz (VS). A relever que des annonces d'immeubles situés près de notre frontière précisent expressément: à proximité de la Suisse.

COURRIER

La parole à un lecteur insatisfait

Messieurs,

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'article paru dans le numéro 185 de « Domaine public », daté du 29 juin 1972, au sujet du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

L'auteur de l'article rappelle l'opposition qui s'était manifestée au Grand Conseil contre ce projet excessif, en particulier lors des débats relatifs au plan hospitalier vaudois (session de printemps 1967).

Pour avoir fait partie de ceux qui se sont, dès le début, opposés à un projet manifestement démesuré et ruineux, j'ai été heureux que vous rappeliez l'opposition qui s'était manifestée à l'époque.

Ma satisfaction aurait été complète si votre rédacteur n'avait pas omis de rappeler le rôle que le groupe socialiste du Grand Conseil a joué dans toute cette affaire. Le rapporteur de la Commission, M. Robert Deppen, député socialiste de Lausanne, a trouvé des accents lyriques pour défendre le plan hospitalier en général et le CHUV de 2400 lits en particulier. C'est massivement que le groupe socialiste a appuyé le projet.

La minorité de députés radicaux et libéraux qui s'était opposée au projet s'est heurtée à une volonté politique bien arrêtée de faire passer le projet.

Je conçois qu'il aurait été désagréable pour les lecteurs de « Domaine public » que ces faits leur soient rappelés. C'est sans doute la cause de votre omission.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Reymond, avocat,
ancien député

NOTRE RÉPONSE : QUERELLES DE PARTIS ET ENJEUX VÉRITABLES

En rédigeant ce premier article sur le Centre hospitalier universitaire vaudois (en pages intérieures, le deuxième volet de cette étude), nous voulions d'abord montrer combien les députés, tous les députés, sont demunis lorsqu'il s'agit d'apprécier un enjeu de cette envergure ; d'où l'historique des virevoltes des « spécialistes »,

La démocratie Migros

Chaque année, Migros appelle ses coopérateurs à se prononcer sur les comptes annuels. Cette fois encore, très faible participation: 26 %.

Les dirigeants de la grande coopérative ont une étrange manière de poser les questions ; les citoyens-consommateurs ne peuvent donner qu'une seule réponse à la question « Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 1971, donnez-vous décharge à l'administration et acceptez-vous les propositions relatives à l'utilisation de l'excédent net de l'exercice ? » Or cette question en comporte au minimum deux.

Cette année pour la première fois une deuxième question, d'ordre plus général, était soumise au verdict populaire. Était-ce pour inciter le coopé-

des commissions et du parlement. Nous nous proposons ensuite de fixer un certain nombre de points de repères qui permettent précisément d'aborder sur des bases saines cette gigantesque entreprise ; d'où l'analyse en trois points (nombre de lits, enseignement et coût) des principales grandeurs-clés du CHUV. Nous débouchions sur des conclusions sortant nettement et volontairement de ces querelles de partis qui semblent intéresser notre correspondant, mais qui paraissent petites face à l'importance du débat. Les lecteurs de DP ne s'y sont certainement pas trompés.

DP.

La peur de l'ogre

Les adversaires de la loi bernoise sur la délinquance juvénile ont commencé leur campagne en vue du vote populaire du 24 septembre. Ils ont choisi comme symbole l'ogre de la fontaine historique de la place du Grenier à Berné. Ce motif est représenté sur des tracts, des « collants » et des insignes.

rateur à exercer ses droits ? A la question : « Considérez-vous comme suffisante la protection de l'homme contre les dangers du trafic, la criminalité, la pollution de l'environnement et les bruits inutiles ? », 89 % des votants ont répondu non. Est-il besoin d'insister pour montrer qu'une telle question ne fait qu'additionner des attitudes face à des problèmes différents ? Que par conséquent la réponse n'a aucune signification, comme la question. Cela n'a pas empêché un rédacteur de Construire de dissenter longuement sur le malaise général qui règne dans nos sociétés libérales en ce qui concerne la protection de l'individu, d'en appeler à une nouvelle forme de défense nationale, de préconiser des mesures en faveur d'une plus grande « humanisation ».

La démocratie Migros vole bien bas.